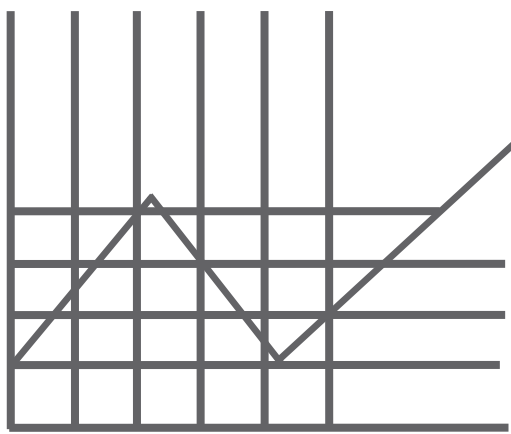




La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **Salomon Douala Epale**

N° 189 du 26 Septembre 2024 - Prix : Cameroun 400 F.cfa – Cemar 600 F.cfa

TITRES PUBLICS

Tchad, Gabon et RCA à la conquête de 90 milliards de Fcfa sur le marché régional

Ce type d'opérations s'inscrit dans la dynamique plus large des pays de la Cemar qui continuent d'exploiter le marché des valeurs du Trésor pour financer leurs projets de développement malgré les turbulences économiques récentes.

P. 6



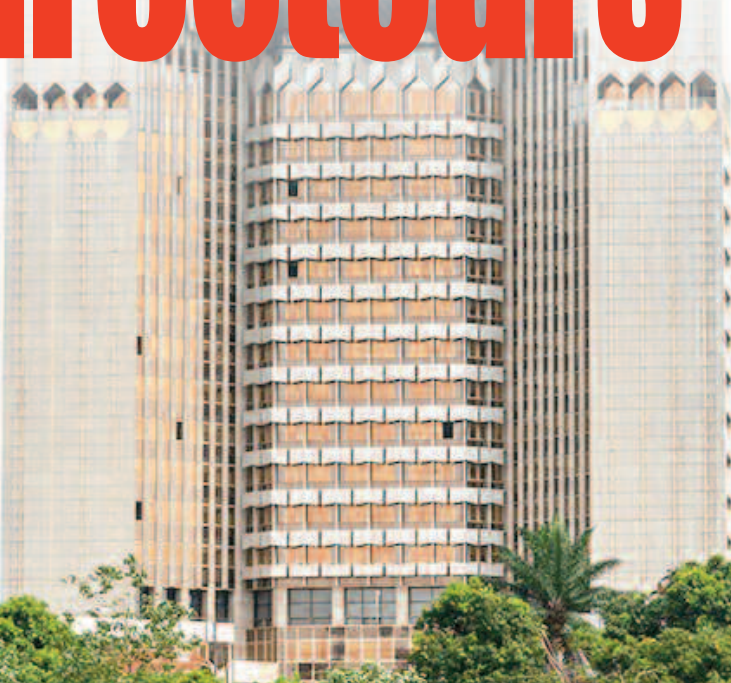
CEMAC

La Beac maintient **inchangés** ses **taux directeurs**

La banque d'émission de la Cemar a maintenu les taux d'intérêt suivants : Appel d'offre 5,00% ; facilité de prêt marginal à 6,75% et le taux de la facilité de dépôt à 0,00% ; les coefficients de réserve obligatoire sur les exigibilités à vue 7% et 4,50% sur les exigibilités à terme.

Cette décision de l'avis des experts, relève de la prudence de l'institution bancaire face aux incertitudes économiques.

P. 6



Gimac

Guy Noel Lodongo face à de nouveaux défis

Le Congolais promu au poste de Directeur général adjoint du Groupement Interbancaire Monétaire de l'Afrique Centrale (GIMAC) devra maintenir le taux de transaction électronique de la plateforme GimacPay et améliorer les infrastructures et son mode de fonctionnement pour contribuer à l'inclusion financière au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (Cemar).

P. 7



Bange Bank Cameroun

José Miguel Obiang Nchama aux commandes

Le 7 septembre 2024, lors d'un Conseil d'administration, José Miguel Obiang Nchama a été désigné nouveau Directeur général de Bange Bank Cameroun.

P. 8



Cameroun

Des logements sociaux au dessus de la classe moyenne

Un document signé le vendredi, 20 Septembre 2024 par le ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (Mindhu), Célestine Ketcha Courtès et le ministre des Finances, Louis Paul Motaze donne les nouvelles conditions à remplir pour acquérir un logement dans un camp SIC.

P. 5



BVMAC (lire un extrait du bulletin de la cote officielle) Pp. 3-4

SECTEUR TEXTILE AU CAMEROUN

20 nouvelles normes

Le secteur textile camerounais bénéficie d'un nouveau souffle grâce à l'introduction de 20 normes supplémentaires, mises en place par l'Agence des Normes et de la Qualité (Anor).



Ces normes visent à améliorer la qualité des textiles non tissés, renforcer la compétitivité de l'industrie nationale et faciliter les échanges internationaux. Elles apportent également des garanties de sécurité, en offrant des standards fiables aux fabricants, distributeurs et consommateurs.

Ces nouvelles normes couvrent des aspects techniques variés, tels que les spécifications des couches jetables, les méthodes d'évaluation des propriétés des textiles non tissés, et la création d'un vocabulaire adapté au secteur. Cette initiative stratégique vise à positionner le Cameroun comme un acteur clé de l'industrie textile africaine, en stimulant l'innovation et en attirant des investissements.

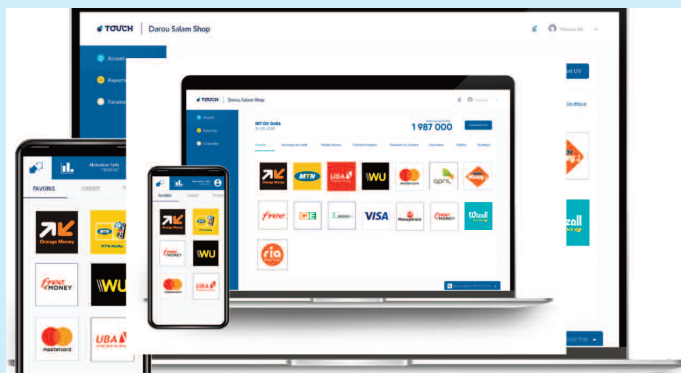
En plus du textile, l'Anor a également élargi son champ

d'action à d'autres secteurs. En août 2024, 138 nouvelles normes ont été introduites, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, renforçant ainsi la sécurité et l'efficacité énergétique du pays. Cette démarche témoigne d'une volonté d'harmoniser les standards dans les secteurs clés de l'économie, soutenant ainsi le développement économique et social du Cameroun.

La mise en œuvre de ces normes permettra d'assurer la qualité et la durabilité des infrastructures industrielles, tout en favorisant le commerce extérieur et l'intégration régionale. Des normes reconnues à l'international faciliteront les exportations et renforceront la compétitivité des entreprises camerounaises sur les marchés mondiaux.

SOLUTIONS DE PAIEMENT

PayRetailers s'implante au Cameroun



L'entreprise spécialisée dans les solutions de paiement pour les populations sous-bancarisées, a annoncé son expansion sur le marché camerounais le 18 septembre 2024.

Après avoir déjà lancé ses services en Afrique de l'Est, notamment au Rwanda, en Zambie, en Ouganda et en Tanzanie, la société vise à renforcer l'inclusion financière au Cameroun. Jonathan Vintner, responsable mondial

des ventes, a souligné que cette démarche s'accompagne d'offres adaptées aux spécificités locales, comme l'accès à M-Pesa au Kenya.

Au Cameroun, où le taux de bancarisation a progressé de 27,8 % à 33,1 % entre 2018 et 2023, PayRetailers compte aider les entreprises à croître dans un environnement de plus en plus mobile et connecté, conformément à la stratégie de finance inclusive du gouvernement.

CRISE ÉNERGÉTIQUE AU CAMEROUN

Globeleq suspend la fourniture d'énergie

La centrale à gaz de Kribi, d'une capacité de 216 MW et majoritairement contrôlée par Globeleq, est de nouveau complètement à l'arrêt.

Cette situation est directement provoquée par les factures impayées accumulées par Eneo, le principal concessionnaire de distribution d'électricité au Cameroun. Ce problème financier perdure et affecte gravement le pays, notamment les grandes métropoles comme Yaoundé, Douala et Bafoussam, qui subissent des délestages fréquents.

Lors d'une récente visite sur le site de la centrale hydroélectrique de Nachtigal, le ministre de l'Eau et de l'Energie, Gaston EloundouEssomba, a souligné que les différends financiers entre Eneo et ses partenaires impactent 20% des capacités de production d'électricité au Cameroun. Depuis décembre 2023, Globeleq avait déjà mis en arrêt ses installations pour des arriérés de paiement dépassant 107,7 milliards de FCFA, ce qui illustre



l'instabilité croissante dans le secteur énergétique.

Le mix énergétique du Cameroun est en grande partie composé de 62% d'hydroélectricité, mais la dépendance à des sources thermiques, incluant 14% au gaz et 22% au fioul, ainsi qu'un faible apport solaire, rend le pays vulnérable. La capacité installée de 1534 MW est insuffisante face à une demande en journée de 960 MW et en soirée de 1140 MW, exacerbant ainsi les

coupures imprévisibles et faisant peser des conséquences économiques importantes sur le développement et le quotidien des Camerounais.

Ce contexte désastreux met en lumière la nécessité cruciale d'une réforme et d'un investissement dans le secteur énergétique pour assurer un approvisionnement stable et fiable en électricité au Cameroun.

PARTENARIAT

Renforcement des capacités des communes

L'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) et l'Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ont signé, le 18 septembre 2024, une convention de collaboration visant à renforcer les capacités des magistrats municipaux dans la gestion des affaires locales.

Le partenariat, d'une durée de trois ans, a pour objectif de soutenir les communes dans la création de business plans, la maturation de projets communaux, et la recherche de financements.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement local et entend dynamiser l'économie communale. Elle permettra aux municipalités d'améliorer leur gestion financière, de créer des entreprises locales, et de lutter

contre le chômage des jeunes et des femmes, contribuant ainsi à la croissance économique du pays.

En outre, ce partenariat offre des formations pour capitaliser les compétences des cadres municipaux, ainsi qu'une assistance pour la création de banques de données de

projets. Il permettra également aux magistrats municipaux de mettre en place des bureaux dédiés à la gestion et à la mise à jour de ces bases de données, optimisant ainsi le suivi et la réalisation des projets locaux.



SECTEURS AGRICULTURE, ÉLEVAGE ET PÊCHE

Programme d'appui en péril

Leconomie.info dans une de ses publications en ligne, le 23 septembre 2024, dévoile que le programme d'Appui à la Rénovation et au Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (PCP-AFOP) fait face à une crise majeure.

Comme le souligne l'article, « les 11 milliards FCFA de contrepartie du Cameroun sont toujours attendus ». Depuis 2022, les bénéficiaires de la 6ème cohorte n'ont pas reçu leurs parchemins de fin de formation, ce qui souligne l'incapacité de l'État à honorer ses engagements financiers.

La situation est alarmante : non

seulement les anciens apprenants restent sans financements, mais les encadreurs sont également en congé technique, selon une source proche du programme. « [...] Nous avons été mis en congés techniques par le programme pour une période de trois mois, et la note stipulait que nous devons reprendre le travail au mois de janvier 2024 et cette note évoquait des tensions de trésorerie comme motif », explique un encadreur, mettant en lumière les conséquences directes de l'inaction de l'État.

En outre, le coordonnateur national du programme, Pierre Blaise Ango, a précisé que le financement devait provenir de l'État camerounais, qui n'a, jusqu'à présent, pas

mis à disposition sa part des 11 milliards FCFA, alors que la France, par le biais du Contrat de désendettement et de développement (C2D), a déjà respecté ses engagements.

Cette indécision de l'État, qui privilégie d'autres priorités au-delà du financement de la formation professionnelle, compromet non seulement l'avenir des apprenants, mais aussi celui des secteurs clés pour le développement durable du pays. Ce manque de volonté politique et administrative souligne l'urgence d'une réforme pour garantir l'achèvement des projets éducatifs et le soutien aux jeunes professionnels en devenir.

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

OPCVM : FONDS COMMUN DE PLACEMENT ET SOCIETE

D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Société de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Valeur liquidative							
				Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Date	%	Préc.
Quotidiennes											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB AVENIR	D	1 000	1 135,89	16/09/2024	1 136,55	20/09/2024	21/09/2023	13,66%	0,06%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK MONETAIRE CEMAC	M	1 000	1 057,04	18/07/2023	1 057,17	19/07/2024	07/03/2023	5,72%	0,01%
Hebdomadaires											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB CASH	M	10 000	11 578,82	16/09/2024	11 589,77	20/09/2024	19/08/2021	15,90%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB INVEST	O	10 000	11 720,07	16/09/2024	11 731,15	20/09/2024	19/08/2021	17,31%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP PERFORMANCE	O	10 000	10 972,77	16/09/2024	10 983,99	20/09/2024	11/08/2022	9,84%	0,10%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP CAP OBLIGATIONS	O	10000	11 320,01	16/09/2024	11 329,38	20/09/2024	25/03/2022	13,29%	0,08%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB DIVERSIFIE	D	10000	10 529,41	16/09/2024	10 540,53	20/09/2024	18/09/2023	5,41%	0,11%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA LIQUIDITES	M	10000	13 640,30	13/09/2024	13 651,15	20/09/2024	03/02/2017	36,51%	0,08%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA PATRIMOINE	O	10000	14 569,81	13/09/2024	14 628,12	20/09/2024	03/02/2017	46,28%	0,40%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP ASCA HORIZON	O	10 000	13 573,48	13/09/2024	13 627,56	20/09/2024	11/05/2018	36,28%	0,40%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP CRBC PROSPERITE	O	10 000	12 449,23	13/09/2024	12 476,70	20/09/2024	26/06/2020	24,77%	0,22%
ASCA ASSET MANAGEMENT CORRIDOR ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP WAFIA ASSURANCE CEMAC	O	10 000	11 016,84	13/09/2024	11 026,71	20/09/2024	26/11/2021	10,27%	0,09%
	LCB BANK	FCP CORRIDOR RENDEMENT	D	7 723	9 728,21	06/09/2024	9 728,75	13/09/2024	27/12/2019	25,97%	0,01%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK OBLIGATAIRE CEMAC	M	10 000	12 993,67	10/07/2024	13 007,41	17/07/2024	21/07/2020	30,07%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL INVEST	O	10 000	11 457,47	13/09/2024	11 470,58	20/09/2024	12/08/2022	14,71%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL RECORD	D	10 000	11 532,28	13/09/2024	11 544,57	20/09/2024	12/08/2022	15,45%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	CCA -Bank	FCP CCA PERFORMANCE	O	10 000	11 474,62	13/09/2024	11 495,42	20/09/2024	20/01/2023	14,95%	0,18%
ENKO CAPITAL CENTRAL AFRICA	UBA CAMEROUN	FCP ENKO CAPITAL PALMARES	O	10 000	11 362,97	12/09/2024	11 379,58	19/09/2024	20/12/2022	13,80%	0,15%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 389,00	10/09/2024	11 403,00	17/09/2024	19/07/2022	14,03%	0,12%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 254,00	10/09/2024	11 267,00	17/09/2024	19/07/2022	12,67%	0,12%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 135,00	10/09/2024	11 145,00	17/09/2024	19/07/2022	11,45%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 761,19	13/09/2024	13 772,08	20/09/2024	21/12/2018	37,72%	0,08%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 616,38	13/09/2024	11 626,61	20/09/2024	17/09/2021	16,27%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	117 181,59	13/09/2024	117 276,13	20/09/2024	05/04/2021	17,28%	0,08%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	115 774,74	30/08/2024	115 963,84	13/09/2024	06/08/2021	15,96%	0,16%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 782,86	13/09/2024	12 794,30	20/09/2024	11/10/2019	27,94%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	110 357,49	13/09/2024	110 456,07	20/09/2024	18/11/2022	10,46%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 111 080,49	09/09/2024	1 112 164,66	16/09/2024	06/02/2023	11,22%	0,10%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM KIMIA	M	10 000	10 887,00	13/09/2024	10 893,00	20/09/2024	28/10/2022	8,93%	0,06%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM PERFORMANCE	O	10 000	11 953,00	13/09/2024	11 965,00	20/09/2024	28/10/2022	19,65%	0,10%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP RAPEC	O	10 000	11 144,00	13/09/2024	11 148,00	20/09/2024	11/11/2022	11,48%	0,04%
MAKEDA ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP MAKEDA HORIZON	O	10 000	10 726,73	06/09/2024	10 741,11	13/09/2024	11/05/2023	7,41%	0,13%
SOCIETE GENERALE CAPITAL ASSET MANAGEMENT CENTRAL AFRICA	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	FCP SOGEFIRST	O	10 000	10 423,00	12/09/2024	10 435,00	19/09/2024	18/01/2024	4,35%	0,12%
Mensuelles											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ABD KOMO	A	10 000	10 001,88	16/09/2024	10 001,88	20/09/2024	11/08/2022	0,02%	0,00%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 352,00	20/08/2024	11 403,00	17/09/2024	19/07/2022	14,03%	0,45%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 215,00	20/08/2024	11 267,00	17/09/2024	19/07/2022	12,67%	0,46%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 105,00	20/08/2024	11 145,00	17/09/2024	19/07/2022	11,45%	0,36%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 712,57	16/08/2024	13 772,08	20/09/2024	21/12/2018	37,72%	0,43%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 571,63	16/08/2024	11 626,61	20/09/2024	17/09/2021	16,27%	0,48%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	116 803,36	16/08/2024	117 276,13	20/09/2024	05/04/2021	17,28%	0,40%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	115 388,35	02/08/2024	115 963,84	13/09/2024	06/08/2021	15,96%	0,50%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 737,80	16/08/2024	12 794,30	20/09/2024	11/10/2019	27,94%	0,44%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	109 959,52	16/08/2024	110 456,07	20/09/2024	18/11/2022	10,46%	0,45%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 106 742,65	12/08/2024	1 112 164,66	16/09/2024	06/02/2023	11,22%	0,49%
Trimestrielles											
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 241,00	18/06/2024	11 403,00	17/09/2024	19/07/2022	14,03%	1,44%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 084,00	18/06/2024	11 267,00	17/09/2024	19/07/2022	12,67%	1,65%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	10 989,00	18/06/2024	11 145,00	17/09/2024	19/07/2022	11,45%	1,42%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 606,43	21/06/2024	13 772,08	20/09/2024	21/12/2018	37,72%	1,22%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 469,50	21/06/2024	11 626,61	20/09/2024	17/09/2021	16,27%	1,37%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	116 029,08	21/06/2024	117 276,13	20/09/2024	05/04/2021	17,28%	1,07%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	114 651,32	07/06/2024	115 963,84	13/09/2024	06/08/2021	15,96%	1,14%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 646,58	21/06/2024	12 794,30	20/09/2024	11/10/2019	27,94%	1,17%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	108 817,12	21/06/2024	110 456,07	20/09/2024	18/11/2022	10,46%	1,51%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 095 611,36	10/06/2024	1 112 164,66	16/09/2024	06/02/2023	11,22%	1,51%

SYNTHESE DU MARCHÉ

INSTRUMENTS	Volume transigé	Valeur transigée	Nombre de transactions	Nombre d'émetteurs
ACTIONS	11	236 500	1	6
OBLIGATIONS	150	1 424 174	3	6
TOTAL	161	1 660 674	4	12

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

MARCHÉ DES ACTIONS

Désignation de l'émetteur	Code ISIN	Mnemo	Nom court de l'émetteur	Cours précédent		Séance de cotation						Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante	Cours depuis janvier		Variation de l'année précédente
				Cours	Date	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de trans	Statut	Ouvr.	Clôt.	Seuil Haut	Seuil Bas	Variation %		Haut	Bas	
SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN	CM0000010009	SEMC	SEMC	47 000	24/09/2024	10	0	0	0	0	NC	47 000	47 000	51 700	42 300	0,00%	47 000	47 000	45 950	0,00
SOCIETE AFRICAINE FORESTIERE ET AGRICOLE DU CAMEROUN	CM0000010017	SAF	SAFACAM	26 500	24/09/2024	215	0	0	0	0	NC	26 500	26 500	29 150	23 050	0,00%	26 500	27 100	26 000	1,92
SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERIE	CM0000010025	SOCAP	SOCAPALM	46 500	24/09/2024	0	908	0	0	0	NC	46 500	46 500	51 150,00	41 050,00	0,00%	46 500	50 100	46 450	-7,00
LA REGIONALE EPARGNE CREDIT	CM0000010041	REG	LA REGIONALE	42 500	24/09/2024	0	11	0	0	0	NC	42 500	42 500	46 750	38 250	0,00%	42 500	42 500	42 500	0,00
BANCO NATIONAL DE GUINEA ECUATORIAL	GO0000010050	BANGE	BANGE	207 300	24/09/2024	0	0	0	0	0	NC	207 300	207 300	228 030	186 570	0,00%	207 300	207 300	207 110	0,10
SOCIETE COMMERCIALE GABONAISE DE REASSURANCE	GAB0000100065	SCGRE	SCG-Re	21 500	24/09/2024	85	11	11	236 500	1	PEq	21 500	21 500	23 050	19 350	0,00%	21 500	21 500	21 000	2,38
Total							11		236 500	1										

MARCHÉ DES OBLIGATIONS

OBLIGATIONS DES ETATS																				
Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent		Nominal (€x1000) au 30/09/2024	Coupon couru (€x1000) au 30/09/2024	Séance de cotation					Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA		
				Date	Cours en %			Cours en FCFA	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de trans	Statut	Ouvr.	Clôt.	Seuil Haut		Seuil Bas	Variation
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2019-2024	GA0000020206	EGA05	24/09/2024	100,00	2 500,00	2 500,000	154,54	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	2 500,00
ETAT DU CONGO	EOG 6,25% NET 2021-2026	CG0000020238	ECG02	24/09/2024	95,00	6 333,33	6 666,667	219,18	0	0	0	0	0	NC	95,00	95,00	100,70	89,30	0,00%	6 333,33
ETAT DU GABON	EOG 6% NET 2021-2026	GA0000020248	EGA06	24/09/2024	99,50	4 975,00	5 000,000	96,99	0	0	0	0	0	NC	99,50	99,50	105,47	93,53	0,00%	4 975,00
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,25% NET 2022-2029	CM0000020305	ECMR6	24/09/2024	98,00	9 800,00	10 000,000	215,75	0	0	0	0	0	NC	98,00	98,00	103,88	92,12	0,00%	9 800,00
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2022-2028	GA0000020313	EGA07	24/09/2024	100,00	10 000,00	10 000,000	570,36	50	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10 000,00
ETAT DU TCHAD	EOTD 6,5% NET 2022-2027	TD0000020331	ETD01	24/09/2024	100,00	7 500,00	7 500,000	366,29	50	190	50	393 315	1	PEq	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	7 500,00
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 7,5,8% NET 2023-2026	CM0000020354	ECMR7	24/09/2024	100,00	10 000,00	10 000,000	157,32	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10 000,00
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,00% NET 2023-2027	CM0000020362	ECMR8	24/09/2024	100,00	10 000,00	10 000,000	162,74	50	198 132	50	508 137	1	PEq	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10 000,00
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,75% NET 2023-2029	CM0000020370	ECMR9	24/09/2024	100,00	10 000,00	10 000,000	183,08	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10 000,00
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 7,25% NET 2023-2031	CM0000020388	ECM10	24/09/2024	100,00	10 000,00	10 000,000	196,64	1 000	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10 000,00
Total									100		901 452	2								

OBLIGATIONS REGIONALES																					
Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Cours précédent			Nominal (€x1000) au 30/09/2024	Coupons courus (€x1000) au 30/09/2024	Séance de cotation					Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA		
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr de trans	Statut	Ouvr.	Clôt.	Seuil Haut	Seuil Bas		Variation	
BDEAC	BDEAC 5,45% NET 2020 - 2027	CG0000020220	EBD01	24/09/2024	100,00	80,00	8000	326,4	0	795000	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00		0,00%	8 000,00
BDEAC	BDEAC 5,6% NET 2021-2028	CG0000020261	EBD02	24/09/2024	100,00	100,00	10000	454,43	50	500100	50	522722	1	PEq	100,00	100,00	106,00	94,00		0,00%	10 000,00
BDEAC	BDEAC 6% NET 2022-2029	CG0000020329	EBD03	24/09/2024	99,95	99,95	10000	450,82	20000	500000	0	0	0	NC	99,95	99,95	106,95	93,95		0,00%	9 995,00
BDEAC	BDEAC 6,20% NET 2024-2031	CG0000020469	EBD04	24/09/2024	100,00	100,00	10000	326,14	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00		0,00%	10 000,00
BDEAC	BDEAC 5,95% NET 2024-2029	CG0000020438	EBD05	24/09/2024	100,00	100,00	10000	312,99	1000	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00		0,00%	10 000,00
BDEAC	BDEAC 4,70% NET 2024-2027	CG0000020444	EBD06	24/09/2024	100,00	100,00	10000	247,23	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00		0,00%	10 000,00
Total							50		522 722	1											

OBLIGATIONS PRIVEES																				
Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnème	Cours précédent			Nominal (€x3) au 30/09/2024	Coupon couru (€x3) au 30/09/2024	Séance de cotation					Cours du jour					Cours de référence de la séance suivante en FCFA	
				Date	Cours en %	Cours en FCFA			Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Valeur transigée	Nbr trans	Statut	Ouvr.	Clôt.	Seuil Haut	Seuil Bas		Variation
ALIOS FINANCE	ALIOS02 5,40% BRUT 2021-2025	CM0000020255	AFC02	24/09/2024	100,00	2857,14	2857,143	21,56	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	2857,14
ALIOS FINANCE	ALIOS03 6,5% BRUT 2023-2028	CM0000020412	AFC03	24/09/2024	100,00	10000	10000,000	80,14	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10000,00
ALIOS FINANCE	ALIOS04 6,00% BRUT 2023-2026	CM0000020404	AFC04	24/09/2024	100,00	10000	10000,000	73,97	0	0	0	0	0	NC	100,00	100,00	106,00	94,00	0,00%	10000,00
Total									0	0	0									

CAPITALISATION BOURSIERE ET ENCOURS DES TITRES DE DETTES

MARCHÉ DES ACTIONS : 6 EMETTEURS INSCRITS A LA COTE

Désignation de l'émetteur	Code ISIN	Mnemo	Nom court de l'émetteur	Cours de clôture	Valeur des titres		Detteur dividende payé		Liquidité des titres (sur 3 mois)	Bénéfice net par action	PER	Capitalisation boursière	
					Flottant coté	Globale	Montant	Année				Flottante cotée	Globale
SEMC	CM0000010009	SEMC	SEMC	47 000,00	38 367	192 473	540,00	2023	27/06/2024	0,01	-	1 803 249 000	9 046 231 000
SAFACAM	CM0000010017	SAF	SAFACAM	26 500,00	248 400	1 242 000	436,10	2023	22/07/2024	0,01	-	6 582 600 000	32 913 000 000
SOCAPALM	CM0000010025	SOCAP	SOCAPALM	46 500,00	787 080	4 575 789	2 002,50	2022	11/07/2023	0,00	-	36 599 220 000	212 774 188 500
LA REGIONALE	CM0000010041	REG	LA REGIONALE	42 500,00	72 089	1 012 536	894,00	2022	03/11/2023	0,01	-	3 063 782 500	43 032 780 000
BANGE	GO0000010050	BANGE	BANGE	207 300,00	50 000	558 960	8 397,40	2022	29/07/2023	0,00	-	10 365 000 000	115 872 408 000
SCG-Re	GAB0000100065	SCGRE	SCG-Re	21 500,00	250 000	1 500 000	724,00	2022	17/10/2023	0,00	-	5 375 000 000	32 250 000 000
Total												63 788 851 500	445 888 607 500

MARCHÉ DES OBLIGATIONS : 19 LIGNES OBLIGATAIRES

OBLIGATIONS ETATS																	
Désignation de l'émetteur	Désignation du titre	Code ISIN	Mnemo	Taux facial	Date 1ère cotation	Montant levé	Nombre de titres cotés	Nominal	Cours en %	Mat	Amortiss.	Périod	Échéance		Encours calculé à ce jour	Rend net	Taux de rotation (liquidité)
													Date de la précédente échéance	Date théorique de l'échéance suivante			
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2019-2024	GA0000020206	EGA05	6,25	21/02/2020	126 341 350 000	12 634 135	2500	100,00	5	CONSTANT	AN	04/10/2023	04/10/2024	31 585 337 500	6,3	0
ETAT DU CONGO	EOCG 6,25% NET 2021-2026	CG0000020238	ECG02	6,25	30/07/2021	113 230 000 000	11 323 000	6 666,67	95,00	5	CONSTANT	AN	22/03/2024	22/03/2025	71 712 295 590	6,2	0
ETAT DU GABON	EOG 6% NET 2021-2026	GA0000020248	EGA06	6	30/07/2021	188 827 750 000	18 882 775	5 000	99,50	5	CONSTANT	AN	04/06/2024	04/06/2025	93 941 805 625	6,0	0
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,25% NET 2022-2029	CM0000020305	ECMR6	6,25	28/09/2022	235 000 000 000	23 500 000	10 000	98,00	7	CONSTANT	AN	27/05/2024	27/05/2025	230 300 000 000	6,2	0
ETAT DU GABON	EOG 6,25% NET 2022-2028	GA0000020313	EGA07	6,25	26/01/2023	175 000 000 000	17 500 000	10 000	100,00	6	CONSTANT	AN	01/11/2023	01/11/2024	175 000 000 000	6,3	0
ETAT DU TCHAD	EOTD 6,5% NET 2022-2027	TD0000020331	ETD01	6,5	24/03/2023	100 000 000 000	10 000 000	7500	100,00	5	CONSTANT	AN	30/12/2023	30/12/2024	75 000 000 000	6,50	0
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 7,5,8% NET 2023-2026	CM0000020354	ECMR7	5,8	23/11/2023	78 676 830 000	7 867 683	10 000	100,00	3	IN FINE	AN	23/06/2024	23/06/2025	78 676 830 000	5,80	0
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,00% NET 2023-2027	CM0000020362	ECMR8	6	23/11/2023	61 514 680 000	6 151 468	10 000	100,00	4	CONSTANT	AN	23/06/2024	23/06/2025	61 514 680 000	6,00	0
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 6,75% NET 2023-2029	CM0000020370	ECMR9	6,75	23/11/2023	25 052 520 000	2 505 252	10 000	100,00	6	CONSTANT	AN	23/06/2024	23/06/2025	25 052 520 000	6,75	0
ETAT DU CAMEROUN	ECMR 7,25% NET 2023-2031	CM0000020388	ECM10	7,25	23/11/2023	11 032 250 000	1 103 225	10 000	100,00	8	CONSTANT	AN	23/06/2024	23/06/2025	11 032 250 000	7,25	0
														Total	853 815 718 715		

SOCIÉTÉ

Des logements sociaux pour les nantis au Cameroun

Un document signé le vendredi, 20 Septembre 2024 par le ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (Mindhu), Célestine Ketcha Courtès et le ministre des Finances, Louis Paul Motaze donne les nouvelles conditions à remplir pour acquérir un logement dans un camp SIC.

La crise du logement est une réalité au Cameroun. Face à cette problématique, le gouvernement semble pratiquer une discrimination positive. Il suffit de lire entre les lignes le document conjointement signé le vendredi 20 septembre 2024 à Yaoundé, par le ministre de l'Habitat et du Développement Urbain (Mindhu), Célestine Ketcha Courtès et le ministre des Finances, Louis Paul Motaze. Les arrêtés contenus dans ces documents stipulent que l'accès aux logements sociaux dans les métropoles camerounaises obéit aux critères suivants :

- Avoir des revenus dont les plafonds sont fixés à 350 000 F par mois pour ce qui est de la location et 500 000 F par mois pour l'acquisition. En ce qui concerne



Le Mindhu, Célestine Ketcha Courtès

l'acquisition, les textes prévoient une sanction à l'encontre d'un acquéreur en cas de vente d'un logement social avant 10 ans d'occupation minimale.

- Ces critères d'attribution d'un logement dépendent aussi de la taille de la famille.



Le Minfi, Louis Paul Motaze

- Ne pas avoir de patrimoine immobilier en zone urbaine à la date d'acquisition.

Les logements sociaux peuvent être attribués avec l'appui de l'État aux personnes en situation de handicap, les étudiants et les personnes âgées de moins de 35 ans

sont prioritaires. De plus, les victimes des catastrophes naturelles ou d'accidents, ainsi que les femmes en détresse, sont également celles qui peuvent facilement accéder à ces logements. Le gouvernement camerounais qui s'est lancé dans un vaste chantier de construction de logements sociaux et d'aménagements d'espaces constructibles semble avoir choisi ses éventuels clients. Il se trouve malheureusement que ce ne sont pas des camerounais moyens. « Ce qui se fait actuellement au Cameroun au sujet des logements dit sociaux est scandaleux. On ne peut pas exiger aux potentiels acheteurs d'avoir des revenus de 350.000 F, même un fonctionnaire A2 n'a pas ce montant là à la fin du mois, on dirait un arrangement entre copains nantis au détriment du bas peuple » va nous confier Aristide NZANA, un observateur averti de la société civile.

Rappelons qu'un logement social est un Habitat dont une partie du coût est à la charge des personnes publiques et destinées aux ménages à faible revenu.

Thierry Edjegue

DIGITALISATION DU SECTEUR BANCAIRE

Commercial Bank lance une chaîne WhatsApp pour renforcer l'interaction avec ses clients

Avec cette initiative, la banque s'inscrit dans une dynamique de modernisation de ses services, en exploitant les outils numériques pour répondre aux besoins croissants de sa clientèle, notamment en matière de simplicité et de réactivité.

La Commercial Bank of Cameroon, (CBC), annonce le lancement d'une nouvelle chaîne WhatsApp, visant à améliorer la communication avec ses clients et à offrir des services bancaires plus accessibles. " Votre banque, encore plus proche de vous. Recevez des notifications instantanées sur nos produits, services et offres, où que vous soyez", peut-on lire sur ses pages.

Ce nouveau canal permettra aux utilisateurs de recevoir des informations actualisées sur les produits financiers, les promotions, ainsi que des conseils personnalisés pour mieux gérer leurs comptes.

Avec cette initiative, la Commercial Bank s'inscrit dans une dynamique de modernisation de ses services, en exploitant les outils numériques pour répondre aux besoins croissants de sa clientèle, notamment en matière de simplicité et de réactivité. Le lancement de cette chaîne s'inscrit également dans une stratégie plus large de digitalisation du secteur bancaire, un mouvement accéléré par les récentes évolutions technologiques et les attentes des consom-



mateurs en quête d'une plus grande connectivité. Les abonnés pourront ainsi interagir directement avec la banque, poser des questions, ou signaler des préoccupations via la plateforme, tout en profitant d'une expérience client plus fluide et plus rapide.

La Commercial Bank of Cameroon (CBC) s'impose aujourd'hui comme l'une des meilleures banques du pays, jouant un rôle central dans le secteur financier en pleine mutation. Avec une présence bien ancrée dans le marché bancaire national, la CBC continue de renforcer sa position

grâce à une gestion rigoureuse, des innovations technologiques et une politique de proximité avec sa clientèle.

L'année 2023 a été particulièrement marquante pour la CBC avec le lancement de nouveaux produits et services adaptés aux besoins des PME et des entrepreneurs, secteurs en forte demande. L'intégration accrue des services numériques et de la banque mobile a permis à l'institution de toucher une clientèle plus large, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux services financiers traditionnels est li-

mité. Au cours de la même année, la banque a augmenté son capital social de 7,5 milliards de FCFA, le portant à 24 milliards de FCFA, une décision approuvée lors de son assemblée générale mixte à Douala. Cette recapitalisation reflète la volonté de l'institution, désormais majoritairement contrôlée par l'État camerounais, de renforcer sa stabilité financière et sa compétitivité sur le marché bancaire national.

Son rôle dans le financement de grands projets d'infrastructures au Cameroun témoigne de sa solidité et de sa capacité à soutenir le développement économique du pays. Ces performances sont soutenues par des rapports annuels régulièrement publiés, qui soulignent une gestion plus efficiente et un engagement à soutenir l'économie locale via des financements adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises.

Fondée en 1997, la CBC a traversé des périodes d'instabilité avant de se restructurer avec succès en 2016, suite à une prise de contrôle par l'État pour assainir ses finances. Depuis lors, la banque a non seulement redressé ses comptes, mais elle s'est également imposée comme un partenaire de choix pour les entreprises, les institutions et les particuliers.

CB



Journal de
l'Economie et
des Marchés

Maintenez le lien, abonnez-vous à la version numérique



Tél. : (237) 696 49 24 40
E-mail : lettrebourse@gmail.com

Retrouvez nous sur ekiosque.com

TITRES PUBLICS

Tchad, Gabon et RCA à la conquête de 90 milliards de Fcfa sur le marché régional

Ce type d'opérations s'inscrit dans la dynamique plus large des pays de la Cemac qui continuent d'exploiter le marché des valeurs du Trésor pour financer leurs projets de développement malgré les turbulences économiques récentes.

La Cellule de règlement et de conservation des titres (CRCT) de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), a rendu public le tableau de bord hebdomadaire des opérations sur le marché des valeurs du trésor de la Cemac. Dans un contexte assez tendu marqué par plusieurs vents contraires, 4 pays de la Sous-région, en l'occurrence le Congo, le Gabon, la République centrafricaine et le Tchad, ont sollicité les investisseurs sur le marché régional des titres publics. Entre le 16 et le 20 septembre, la République centrafricaine (RCA), le Gabon et le Tchad ont sollicité les investisseurs de la sous-région avec deux mécanismes de mobilisation de fonds. Objectif, mobiliser une enveloppe globale de 90 milliards de Fcfa.

Concrètement, la Centrafrique a réalisé trois opérations de syn-



dication le 16 septembre dernier pour un montant total de 50 milliards de Fcfa. La première porte sur une OTA (Obligation du Trésor Assimilable) de 15 milliards de Fcfa de 3 ans rémunérée à 6,5%. La deuxième opération vise également une levée de 15 milliards de Fcfa mais sur une OTA de 4 ans de maturité, au taux d'intérêt de 6,75%. Pour les 20 milliards de Fcfa restants, le pays a proposé une échéance de remboursement plus longue (7 ans) pour un rendement de 7%. A la différence des adjudications, les opérations par syn-

dication se négocient à l'avance avec un groupe d'investisseurs. La RCA a déjà eu à utiliser ce mécanisme au 1er trimestre et a pu lever 50 milliards de Fcfa sur le marché.

L'autre pays à solliciter des fonds sur ce marché est le Tchad avec deux opérations d'adjudication tenues le 18 septembre. Ce pour lever 10 milliards de Fcfa sur une OTA de 3 ans rémunérée à 6,50% et 20 milliards de Fcfa à mobiliser via une émission de Bons du trésor assimilables (BTA) d'une durée de 26 semaines. Le Gabon pour sa part

n'aura demandé que la somme de 10 milliards de Fcfa à travers une émission en BTA le 18 septembre. Ce, après une opération de paiement d'intérêts de 1,7 milliard de Fcfa. Ce type d'opérations s'inscrit dans la dynamique plus large des pays de la Cemac qui continuent d'exploiter le marché des valeurs du Trésor pour financer leurs projets de développement malgré les turbulences économiques récentes.

Les titres longs ont la côte. Le constat qui se dégage à l'observation des opérations de levées de fonds sur le tableau de la Banque centrale c'est une présence en petit nombre des opérations concernant les titres courts au détriment des titres de longue maturité. Cela traduit une volonté des trésors publics de la sous-région de vouloir un plus grand délai de remboursement. Ceci pourrait se comprendre par les tensions de trésorerie enregistrées dans les pays de la Cemac. Notons que les titres de courtes maturités occupent une grande partie de l'encours global des titres publics qui s'élève à 6 663,9 milliards de Fcfa à fin avril 2024.

CB

CEMAC

La BEAC maintient inchangés ses taux directeurs

Cette décision de l'avis des experts, relève de la prudence de l'institution bancaire face aux incertitudes économiques.

Le Comité de politique monétaire, (CPM) de la Banque des États de l'Afrique centrale, (BEAC), réuni en sa 3ème session ordinaire, le 23 septembre 2024 à Yaoundé a maintenu ses taux directeurs inchangés. Il s'agit du taux d'intérêt des appels d'offres à 5,00%, du taux de la facilité de prêt marginal à 6,75%, du taux de la facilité de dépôt à 0,00% et les coefficients des réserves obligatoires à 7,00% sur les exigibilités à vue et 4,50% sur les exigibilités à terme. C'est ce qu'indique Yvon, Sana Bangui, président statuaire du CPM, par ailleurs Gouverneur de l'institut d'émission commun aux pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RCA et Tchad), dans le communiqué qui sanctionne les travaux.

Ces décisions, bien que conservatrices, visent à préserver la stabilité macroéconomique de la sous-région dans un contexte marqué par des incertitudes au plan national et international indiquent les experts. La zone Cemac (Communauté économique et



monétaire de l'Afrique centrale), fait face à des défis liés à la volatilité des prix des matières premières, à la hausse des prix de l'énergie, et à l'incertitude des marchés mondiaux. La hausse des prix à la consommation, amplifiée par des facteurs externes tels que la guerre en Ukraine et la hausse des prix du pétrole, continue de peser sur les économies de la sous-région. Cependant,

le comité s'est montré confiant quant à la trajectoire économique à moyen terme, misant sur la stabilisation des marchés et la poursuite des réformes structurelles engagées par les États membres.

Au cours de cette session du mois de septembre, le Comité de Politique monétaire, a pris connaissance de l'évolution récente de la conjoncture économique et des perspectives

macroéconomiques, tant au niveau international que sous-régional. Le communiqué du Gouverneur de la BEAC indique qu'au plan international, selon les perspectives de l'économie mondiale publiées en juillet 2024 par le FMI, la croissance mondiale se stabiliserait autour de 3,3% entre 2024 et 2025 et l'activité économique serait entre autres impactée par l'assouplissement progressif des politiques monétaires des grandes banques centrales au vu de l'atténuation des pressions inflationnistes.

"L'accélération du commerce mondial, l'amélioration de la situation sur les marchés du travail et l'accentuation des tensions géopolitiques, en lien avec la poursuite de la guerre en Ukraine et les conflits au Proche-Orient", a poursuivi l'annonce. Au niveau sous-régional, le communiqué de presse donne les perspectives macroéconomiques et financières pour 2024 marquées par une croissance projetée à 2,9% contre 2,2% en 2023, suite à une bonne tenue des activités non pétrolières et des tensions inflationnistes en recul progressif à 4,2% en moyenne annuelle, contre 5,6% en 2023.

CB

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux
(Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Tél. : (237) 696.49.24.40
E-mail : lalettresarl@lettre-bourse.com

Directeur de la Publication

Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoualaepale@gmail.com

Direction Administrative et Financière

Hugo Bougna
Conseiller à la Rédaction
Jérémie Toko
Bruno Bekima

Rédacteur en Chef

Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction

Emmanuel Um

Rédaction Centrale

S. Douala Epale
Bougna Etoukan Z. R.
Dagoro Etoukan
Yveline M. Douala (Stg)
Philippe Nsoa
Desk Yaoundé
Coordonateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696 97 32 17

Gabon

Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad

Mercile Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et marketing

Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie

Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail : joemoussi@gmail.com

Impression

JV Graf, Yaoundé

Distribution

Cameroun
Fedipress

Gabon

Sogapresse

Tchad

Hisseine Mersile Atti
Mahamat

LIBRE CIRCULATION EN ZONE CEMAC

Nouvelles directives du Délégué général à la Sûreté nationale au Cameroun

Ce geste du chef de la police marque une avancée significative dans l'intégration régionale et facilite grandement les déplacements des citoyens au sein de la Cemac, renforçant ainsi les liens économiques, culturels et sociaux entre les États membres.

Dans un message porté daté du 10 septembre 2024, Martin Mbarga Nguete, délégué général à la Sûreté nationale (DGSN), a donné des directives aux différents responsables des postes de police frontalière et d'immigration du pays concernant l'application des nouvelles mesures relatives à la libre circulation des personnes dans la zone CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale).

Dans ce document inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte additionnel N°05/19-CEMAC-070U-CCE du 1er avril 2019, qui consacre la politique commune d'émigration et d'immigration entre les États membres de la Cemac, il est dit clairement que tous les ressortissants des pays de la Sous-région désirant se rendre dans un autre pays de l'espace communautaire sont désormais exempts de visa, sous réserve de présenter un passeport biométrique ou une carte nationale d'identité valide.

Ce geste du délégué général à la sûreté nationale marque une avancée significative dans l'intégration régionale et facilite grandement les déplacements des citoyens au sein de la Cemac, renforçant ainsi les liens économiques, culturels et sociaux entre les États membres.

Cependant, des pays comme le Gabon et la Guinée équatoriale rencontrent encore des difficultés à appliquer ces dispositions. Ce contexte a amené le président camerounais, Paul Biya, à appeler à une libre circulation effective lors de la 13^e édition de la Journée de la Cemac le 16 mars 2022. « Nos textes communautaires l'ont clairement consacré. Des efforts additionnels sont tout de même nécessaires pour en assurer une mise en application réussie, à la

satisfaction de nos peuples », déclarait alors le chef de l'État, dans un discours lu par Luc Ayang, président du Conseil économique et social.

Martin Mbarga Nguete a ainsi exhorté les forces de sécurité opérant aux frontières à veiller scrupuleusement au respect des documents requis, tels que les passeports biométriques, et à l'identification systématique des ressortissants des pays membres.

« Il ne s'agit pas de restreindre les déplacements, mais de les encadrer de manière à garantir la sécurité de tous », a déclaré le Délégué général, tout en précisant que les contrôles seront effectués dans le respect des droits des citoyens de la CEMAC.

Les directives incluent également un appel à la collaboration entre les différents services de police des États membres, dans le cadre d'une meilleure coordination des efforts pour lutter contre les menaces transfrontalières. En effet, des mécanismes de partage d'informations sur les individus recherchés ou les flux migratoires suspects seront mis en place pour permettre une plus grande réactivité des forces de l'ordre.

Facilitation et Modernisation des Contrôles

Dans un souci de modernisation, le DGSN a annoncé l'installation prochaine de nouveaux équipements biométriques aux postes frontières du Cameroun. Ces outils permettront une vérification plus rapide et plus fiable des identités, réduisant ainsi les temps d'attente pour les voyageurs. Des formations seront également organisées pour les agents chargés de ces contrôles, afin d'assurer une meilleure gestion des nouvelles technologies et une interaction plus fluide avec les populations.

L'initiative s'inscrit dans la dynamique plus large des réformes engagées au niveau sous-régional pour encourager la libre circulation des biens et des personnes, un des piliers de

l'intégration sous-régionale prônée par la CEMAC. Malgré les progrès réalisés, plusieurs obstacles persistent, notamment en matière d'infrastructures et de coopération interétatique.

Réactions des usagers

Les usagers des frontières camerounaises, notamment les voyageurs réguliers entre les pays de la zone, ont exprimé des sentiments mitigés à la suite de cette annonce. Si certains se réjouissent des mesures visant à faciliter les déplacements, d'autres redoutent des contrôles plus stricts qui pourraient engendrer des retards, voire des discriminations.

« Nous espérons que ces nouvelles directives n'aboutiront pas à des abus de pouvoir de la

part des agents de sécurité », a confié un ressortissant équato-guinéen fréquentant régulièrement les postes frontières entre le Cameroun et la Guinée équatoriale.

Cependant, les autorités camerounaises se veulent rassurantes et insistent sur le fait que ces nouvelles directives visent à assurer une meilleure gestion des flux migratoires tout en garantissant la sécurité et la libre circulation des citoyens de la zone CEMAC.

Avec ces mesures, le Cameroun réaffirme son engagement à œuvrer pour une intégration régionale réussie, en accord avec les objectifs de la CEMAC visant à créer une communauté stable, sécurisée et prospère.

CB

GIMAC

Guy Noel Lodongo face à de nouveaux défis

Le Congolais promu au poste de directeur général adjoint du Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique centrale (GIMAC) devra maintenir le taux de transaction électronique de la plateforme GimacPay et améliorer les infrastructures et son mode de fonctionnement pour contribuer à l'inclusion financière au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).

Récemment nommé par Yvon Sana Bangui, gouverneur de la Beac (Banque des États de l'Afrique centrale), Guy Noel Lodongo a officiellement pris fonction le 20 septembre dernier. Le nouveau directeur général adjoint du Groupement interbancaire monétique devra « décloisonner les services de paiement afin de favoriser l'inclusion financière dans la Cemac », a rappelé Miguel Engonga Obiang Eyang, secrétaire général de la Beac. À ce poste nouvellement créé, le Congolais devra user de sa riche et longue expérience pour contribuer à l'inclusion financière au sein de la zone Cemac.

La nomination intervient dans un contexte marqué par un boom des transactions financières impulsé par le lancement en 2020 de la plateforme GimacPay. Il s'agit d'une solution qui permet aux utilisateurs d'effectuer des opérations financières électroniques entre des comptes « mobile money » au sein de la zone Cemac. Elle a le mérite de faciliter les échanges transfrontaliers dans la sous-région. Les chiffres en sont la preuve.

Deux ans après la mise sur pied de cette plateforme électronique, le Gimac comptait déjà 10 millions de transactions. Soit une valeur de 395 milliards de FCFA enregistrée. Une augmentation estimée à 233 %, comparativement aux transactions effectuées en 2020. Entré en activité en 2015, le Gimac totalise des recettes estimées à 1 110 milliards de FCFA. Des revenus engrangés en majorité grâce à la croissance des transferts mobiles ayant monopolisé 73% des opérations au cours de l'année 2022, ainsi qu'aux transactions effectuées par carte bancaire représentant alors 27% au cours de la même période.



Ossature technologique

En plus de maintenir ce rythme en pleine croissance, le congolais devra œuvrer d'arrache-pied pour améliorer l'offre de manière à contenter les utilisateurs. Et Guy Noël Lodongo a pleine mesure des responsabilités qui sont désormais siennes. Il a dit être prêt pour ramener la sérénité dans cette belle institution cruciale selon lui pour la sous-région Afrique centrale dans le domaine de l'inclusion financière. Pour cela, a-t-il indiqué, il va apporter tout le soutien nécessaire au directeur général dans une collaboration franche.

Par ailleurs, le nouveau DGA du Gimac doit maintenir, voire améliorer, l'ossature technologique de la structure et mettre sur pied de nouveaux services monétiques. Le renforcement des capacités des ressources humaines n'est pas en reste.

Acteur majeur dans l'intégration des systèmes monétiques en Afrique centrale, le Gimac vise à optimiser les infrastructures de paiement dans la sous-région. Avec 99% de son capital détenu par la Beac, cette institution doit également contribuer à l'inclusion financière de la sous-région Afrique centrale.

NdomanKounou Christine

FINANCEMENT INCLUSIF EN AFRIQUE CENTRALE

La BDEAC ouvre un guichet de financement islamique

La Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) franchit une nouvelle étape dans son plan stratégique 2023-2027, « AZOBE », avec la création d'un guichet dédié à la finance islamique.

Approuvée le 18 septembre par son conseil d'administration, cette initiative vise à élargir les interventions de la banque en faveur des populations, tout en renforçant l'inclusion financière dans la sous-région.

Présidée par Dieudonné EvouMekou, la BDEAC entend diversifier ses opérations de financement, déjà bien ancrées dans le domaine conventionnel, où elle a approuvé 14 projets en 2023, représentant un total de 273,43 milliards FCFA. Avec cette nouvelle fenêtre islamique, la

banque espère soutenir davantage les économies des États membres de la CEMAC et favoriser la croissance du secteur privé. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large, visant à mobiliser 1456 milliards FCFA de ressources additionnelles et à réaliser 1306 milliards de décaissements d'ici 2027. Bien que l'initiative du guichet de finance islamique soit prometteuse, plusieurs défis doivent être anticipés. Il faudra sensibiliser les États et les acteurs économiques au fonctionnement et aux avantages de la finance islamique. De plus, l'élaboration de cadres réglementaires clairs sera essentielle pour encadrer ces nouvelles opérations. De plus, la BDEAC devra intégrer efficacement ce guichet dans

son système existant pour optimiser ses opérations et assurer une gestion harmonieuse des différents types de financements. La mise en place d'un guichet de financement islamique par la BDEAC constitue une avancée stratégique pour l'institution et pour l'Afrique centrale. En diversifiant ses opérations et en renforçant l'inclusion financière, la BDEAC s'affirme comme un acteur clé dans le développement économique de la région. À travers son plan stratégique « AZOBE », la banque aspire non seulement à moderniser ses structures, mais également à stimuler la croissance et à renforcer le tissu économique de la CEMAC.

Emmanuel UM

BANGE BANK CAMEROUN

José Miguel Obiang Nchama aux commandes

Le 7 septembre 2024, lors d'un Conseil d'administration, José Miguel Obiang Nchama a été désigné nouveau directeur général de Bange Bank Cameroun.

Les 13 et 14 septembre 2024, le personnel de Bange Bank Cameroun a eu le plaisir d'accueillir José Miguel OBIANG dans ses nouvelles fonctions. La présentation officielle s'est tenue dans les agences de T-Bella et Akwa.

Cet événement important a vu la participation de Emilio Moyo Avoro, Directeur Général de Bange SA ; Jacinto Nsue Osa, Président du Conseil d'Administration de Bange Bank Cameroun. Ensemble, ils ont partagé leurs visions et objectifs pour l'avenir de Bange Bank Cameroun, tout en souhaitant la bienvenue à M. José Miguel OBIANG.



José Miguel OBIANG succède à Emilio Moyo Avoro, récemment nommé directeur général de Bange Bank SA. Avant sa nomination, José Miguel Obiang Nchama était Directeur de l'Audit Interne au siège de la banque à Malabo, en Guinée Équatoriale. Il est désormais chargé de poursuivre le développement de Bange Bank SA au Cameroun.

Établie au Cameroun fin 2021 avec un capital social de 10 milliards FCFA, Bange Bank Cameroun s'est rapidement imposée dans le secteur bancaire camerounais, et totalisant ainsi une dizaine d'agences depuis le début de ses activités. Le nouveau directeur général fait face au défi de continuer cette dynamique de croissance et de renforcer la présence de la banque dans le pays.

Bougna Etroukan Z. R.

ATTIJARIWAFI BANK

Le premier fonds d'efficacité énergétique mis en place

Le 20 septembre 2024, Attijariwafa Bank, un acteur majeur du secteur bancaire marocain, a fait un pas audacieux vers l'avenir de la finance verte en lançant le premier Fonds d'efficacité énergétique en Afrique, le Fonds Africain d'Efficacité Énergétique (FAEE).

Cette initiative, réalisée en partenariat avec Econoler, marque une étape cruciale dans l'évolution du marché financier de l'Afrique centrale, en intégrant des solutions innovantes dédiées à la durabilité et à la transition énergétique.

Le FAEE représente une réponse proactive aux défis à la fois financiers et techniques auxquels sont confrontées les entreprises africaines dans leurs projets de décarbonisation et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Lors de la cérémonie de lancement, placée sous le thème « Innovations financières pour une transition énergétique durable en Afrique », plus de 120 participants, incluant des experts en finance verte et en efficacité énergétique, se sont réunis pour discuter des enjeux et des opportunités offerts par ce fonds pionnier.

Un levier pour le développement durable

Attijariwafa bank a conçu ce fonds comme un levier pour catalyser des projets innovants en matière d'efficacité énergétique à travers le continent. En permettant l'accès à un financement ciblé et à des solutions clés en main, le FAEE vise à éliminer les obstacles qui freinent la mise en œuvre de projets durables. Youssef Rouissi, directeur général délégué en charge du pôle Cor-

porate and Investment Banking, a souligné que le FAEE soutiendrait la transition énergétique et la décarbonation des entreprises marocaines et africaines.

Cette initiative souligne l'engagement d'Attijariwafa Bank à promouvoir des pratiques financières responsables, tout en investissant dans des projets ayant un impact environnemental et social significatif. En répondant aux besoins spécifiques du marché africain, le FAEE pourrait également encourager une montée en puissance de l'intérêt pour les investissements verts dans la région.

Un partenaire stratégique

Econoler, un leader mondial des services-conseils en matière d'efficacité énergétique, s'est associé à Attijariwafa Bank pour apporter une expertise précieuse à ce projet. Fort de plus de 40 ans d'expérience, Econoler est bien positionné pour aider à surmonter les défis auxquels font face les entreprises africaines, en offrant des conseils techniques et des solutions adaptées aux réalités locales.

Un contexte d'innovation et de collaboration

Le lancement du FAEE coïncide avec un besoin urgent d'initiatives financières adaptées aux particularités de l'Afrique centrale, où les défis énergétiques sont prévalents. La cérémonie a été l'occasion de mettre en lumière non seulement les obstacles auxquels se heurtent les projets d'efficacité énergétique, mais aussi de partager des retours d'expérience internationaux qui peuvent servir de référence.

KORI ASSET MANAGEMENT

Focus sur les microfinances



Dans un contexte où l'inclusion financière est primordiale pour le développement économique, Kori Asset Management se positionne comme un acteur majeur sur le marché financier de l'Afrique centrale.

Récemment, Patrick Fomethé, Directeur général de Kori Asset Management, a échangé avec Nzyem Gabriel, Secrétaire Général de l'Association Nationale des Établissements de Microfinance du Cameroun (Anemcam), lors d'une rencontre dont l'objectif était d'explorer les opportunités que le marché financier offre aux établissements de microfinance.

Les microfinances jouent un rôle crucial dans l'inclusion financière, offrant des services à des populations souvent exclues du circuit bancaire traditionnel. Cependant, pour maximiser leur impact, ces établissements doivent diversifier leurs placements et explorer des mécanismes de financement alternatif. Lors de cet échange, la promotion de la 4ème édition des Jeudi Finance, prévue pour le 26 septembre 2024 à Douala, a été mise en avant. Cet événement vise à sensibiliser et éduquer les acteurs du marché sur les différentes opportunités d'investissement disponibles.

Kori Asset Management s'engage à accompagner les institutions de microfinance dans le renforcement de leurs capacités, un objectif qui passe par l'innovation et la dynamisation des services offerts à leurs clients. En travaillant de concert avec l'ANEMCAM, Kori Asset Mana-

gement facilite l'accès de ces structures à des véhicules d'investissement offrant une rentabilité attractive, tout en alignant les stratégies d'investissement avec les objectifs financiers et le profil de risque de chaque établissement.

Spécialisé dans la gestion collective et sur-mesure d'actifs financiers, Kori Asset Management apporte et bénéficie d'une expertise significative sur les marchés. Le cabinet aide ses clients – qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'institutions – à optimiser et à diversifier leur patrimoine. Cette approche personnalisée est essentielle, notamment dans un contexte économique incertain, où le besoin d'adaptation et d'agilité est crucial.

En intégrant des solutions innovantes et adaptées aux besoins spécifiques des microfinances, Kori Asset Management contribue non seulement à l'essor du marché financier en Afrique centrale, mais joue également un rôle dans la transformation et la modernisation du secteur de la microfinance. Les initiatives comme les Jeudi Finance et les programmes de renforcement des capacités sont autant d'actions qui démontrent l'engagement de Kori Asset Management envers un développement inclusif, durable et prospère du paysage financier régional.

Ainsi, à travers ses actions et ses partenariats stratégiques, Kori Asset Management se positionne comme un catalyseur de changement, apportant des solutions concrètes aux défis du financement et de l'inclusion financière en Afrique centrale.

Yveline M. Douala



GABON-PRODUCTION DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Mise en place d'un directoire de crise à la SEEG

Suite à de nombreux délestages d'électricité ces dernières semaines à Libreville et ses environs, le président gabonais, le général de brigade, Brice Clotaire Oligui Nguema a dissout la direction générale de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) et nommé un administrateur provisoire avec pour mission principale rétablir la fourniture normale de l'électricité et assainir les finances de l'entreprise.



La SEEG, opérateur exclusif de fourniture de l'électricité et de l'eau sur l'ensemble du territoire national est au cœur de scandale financier dont les tentacules toucheraient bon nombre des cadres de l'entreprise.

Ce remue-ménage est le résultat d'une enquête exigée par les autorités du Comité de transition pour la restauration des institutions (CTRI), la junte au pouvoir.

L'enquête a révélé qu'un système parallèle d'émission de tickets d'élec-

tricité prépayés au détriment de l'entreprise permettait aux agents indisciplinés de percevoir d'énormes sommes d'argent.

L'opération frauduleuse mise en place depuis près de 3 ans aurait permis la perte de plusieurs milliards de FCFA à l'entreprise, a précisé le général président Oligui Nguema.

« Monsieur l'administrateur provisoire, j'exige que des têtes tombent,

à l'issue de cet audit », a-t-il dit d'un ton martial lors d'une rencontre avec les responsables de la SEEG, convoqués manu militari au palais présidentiel.

Le chef de la junte a également instruit le nouvel administrateur provisoire de dégraisser le mammouth.

« Le salaire de l'administrateur provisoire est de 5 millions de FCFA et son traitement sera plafonné. Fini

les salaires de 10 millions, les autres cadres aussi subiront des baisses de salaire. Celui qui ne veut pas démissionner », a lancé le général.

La société revenue dans le giron de l'Etat en 2019 après le départ de la société française Veolia autrefois actionnaire majoritaire, comptait 2000 petites entreprises sous-traitants. Un nombre ramené à 300.

Le président, Brice Clotaire Oligui Nguema très remonté a simplement intimé l'ordre au nouveau responsable de la SEEG de se débarrasser de tous les sous-traitants.

Ce nouvel homme « providentiel » est Jean Liévin Idoundou Manfoumbi, un ingénieur en électromécanique à la retraite et ayant servi 33 ans à la Société d'énergie et d'eau du Gabon.

Il a 6 mois pour redresser l'unique opérateur de la production de l'électricité et de l'eau dans le pays.

Englué dans des difficultés de plusieurs ordres, le président de la tran-

sition a annoncé l'octroi de 100 milliards de FCFA, pour renflouer les caisses. Cette enveloppe servira à acheter des nouveaux équipements de production de l'électricité. Le président de la Transition a aussi remis 22500 compteurs de courant intelligent dont le prix du compteur est fixé à 70000 francs CFA. Les actuels compteurs se vendent à 120000 FCFA.

Selon des sources proches de la société, les barrages hydroélectriques de Kingulé et Tchimbélé alimentant principalement Libreville, la capitale et ses environs sont obsolètes.

L'adduction d'eau n'est pas en reste, une bonne partie de la capitale gabonaise n'est plus approvisionnée en eau depuis plus de 15 ans. Dans plusieurs quartiers les populations sont obligées de creuser des puits pour avoir le précieux liquide dont la qualité laisse à désirer.

Isaac De Bilanga Libreville

PARTENARIAT CONGO / ITALIE

Le plan Mattei pour faire face aux pénuries d'eau



La République du Congo s'apprête à mettre en œuvre un plan d'urgence de 135 milliards FCFA (environ 229 millions \$) pour résoudre les graves pénuries d'eau qui touchent principalement les villes de Brazzaville et Pointe-Noire.

Cette initiative, annoncée le 19 septembre 2024 par M. Thierry Lézin MOUNGALLA, ministre de la Communication et des Médias, s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'Italie et fait partie du « plan Mattei », récemment introduite par le gouvernement italien.

ce plan permet à 74 % de la population congolaise d'avoir accès à l'eau potable, un chiffre qui chute à 46 % en milieu rural, selon les sources de la Banque mondiale. Les pénuries d'eau sont dues à un système de distribution vieillissant et manquant d'entretien.

Le programme, prévu sur une durée de trois ans (2025-2027), sera décomposé en plusieurs phases. Les deux premières phases consisteront à

construire des unités compactes de potabilisation d'eau, ciblant des quartiers défavorisés de Brazzaville, notamment la Poudrière, Batignolles, Massissia et Ngangalingolo. Pour la troisième phase, prévue pour l'exercice budgétaire de 2027, des interventions sont également planifiées pour les quartiers de la Caserne militaire.

En attendant la mise en œuvre de ce plan à long terme, le gouvernement congolais installera rapidement des infrastructures transitoires, telles que des forages industriels, pour répondre aux besoins immédiats des populations. Cette initiative vise à améliorer de manière significative l'accès à l'eau potable et à établir une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) d'ici 2030, afin d'assurer un accès universel et durable à cette ressource essentielle.

Le gouvernement congolais espère ainsi remédier aux enjeux liés à l'eau, élément crucial pour le développement économique et social du pays, tout en permettant une meilleure qualité de vie pour ses citoyens.

TCHAD / SANTÉ

Formation des agents de santé communautaires

Dans le cadre de la formation des agents de santé communautaires des districts sanitaires de Bedjondo, Koumra, Goundi, Moissala et Peni, une attention particulière est portée sur l'approche "Une seule santé". Cet atelier, qui se tient au Centre de Lecture et d'Animation Culturelle de Koumra, vise à sensibiliser et former ces acteurs clés sur les enjeux de la santé globale.

Lors de la cérémonie d'ouverture, Dr Mahamat Ali Acyl, Directeur adjoint de la lutte contre la maladie et de la surveillance épidémiologique, a souligné l'importance cruciale des agents de santé communautaires dans le contexte actuel, marqué par l'émergence de maladies telles que la COVID-19 et Ebola. Il a déclaré que ces agents jouent un rôle fondamental en devenant des intermédiaires entre les communautés et les structures de santé, facilitant ainsi une meilleure prise en charge et une vigilance accrue face aux menaces sanitaires.

Dr Alamine Mahamat Haroun, représentant le Délégué provincial de la Santé publique, a également mis en exergue le rôle essentiel des agents de santé communautaire dans le cadre du Financement Basé sur la Performance (FBP). Il a insisté sur leur responsabilité dans l'identification et l'orientation des cas de maladies – qu'il s'agisse de la poliomyélite, de la tuberculose ou d'autres pathologies émergentes – vers les centres de santé, contribuant ainsi à la lutte contre la propagation de ces maladies.



L'approche "Une seule santé" repose sur le principe que la santé humaine, animale et végétale sont interconnectées et doivent être considérées dans une vision globale. Ce concept, reconnu depuis plus d'un siècle, prône une collaboration multidisciplinaire impliquant l'ensemble de la société et des gouvernements. Il vise à mieux appréhender et anticiper les risques pour la santé mondiale, en renforçant la réponse face aux zoonoses, telles que la rage et les fièvres hémorragiques virales.

À l'issue de cette formation, un cadre de concertation et de communication sera établi entre tous les agents de santé communautaires. Cette initiative s'inscrit dans une logique de coopération continue, essentielle à l'efficacité de l'approche "Une seule santé", pour garantir une réponse intégrée et proactive aux défis sanitaires contemporains.

Yveline M. Douala



RELANCE DU PROJET DE RUTILE D'AKONOLINGA

Sonamines cherche un nouveau partenaire

Avec le renoncement en octobre 2023 de Eramet à exploiter le gisement de rutile d'Akonolinga, la Société nationale des mines du Cameroun (Sonamines) se trouve à un tournant stratégique.

Après le retrait du groupe français Eramet, Sonamines cherche activement un nouveau partenaire pour relancer le projet de rutile d'Akonolinga. Cette initiative soulève de nombreuses questions économiques et stratégiques, tant pour le Cameroun que pour les éventuels investisseurs.

Le potentiel du projet de rutile d'Akonolinga

Le rutile est un minerai d'une importance capitale sur le marché mondial, principalement en raison de son rôle dans la production de titane, un métal léger et résistant utilisé dans des secteurs comme l'aéronautique, la construction et l'industrie chimique. Le projet d'Akonolinga, situé dans la région du Centre au Cameroun, est perçu comme un gisement prometteur, capable de générer des revenus considérables pour l'économie camerounaise.

En plus de son importance stratégique pour divers secteurs industriels, la demande mondiale en rutile est en croissance, portée par le développement des industries de haute techno-



logie. Relancer ce projet pourrait ainsi placer le Cameroun comme un acteur incontournable dans la chaîne d'approvisionnement du titane.

Défis liés au départ d'Eramet

Le retrait d'Eramet, acteur historique dans le secteur minier, a créé un vide qu'il est impératif de combler. Ce départ soulève plusieurs questions, notamment celle de la rentabilité à long terme du projet. Il est essentiel pour la Sonamines de trouver un partenaire capable non seulement de relancer le projet, mais également de garantir sa viabilité financière et technique sur le long terme.

Le défi principal sera de convaincre les investisseurs du potentiel du gise-

ment, en leur assurant un environnement économique et réglementaire stable. Dans ce contexte, la transparence dans la gouvernance et une gestion optimale des ressources seront des facteurs déterminants pour attirer des capitaux étrangers.

Avantages d'une relance du projet

Pour le Cameroun, relancer ce projet de rutile présente plusieurs avantages économiques et sociaux. Le Cameroun, dont l'économie repose encore fortement sur les hydrocarbures et l'agriculture, pourrait diversifier ses sources de revenus avec l'exploitation du rutile, et développer son secteur minier, le pays pourrait réduire sa dépendance vis-à-vis des exportations tradition-

nelles.

La relance du projet offrirait des opportunités d'emploi, notamment dans les régions rurales, contribuant ainsi à réduire le chômage et à dynamiser l'économie locale.

L'exploitation du rutile contribuerait à accroître les recettes fiscales de l'État camerounais, permettant ainsi d'investir dans d'autres secteurs prioritaires, comme les infrastructures et l'éducation.

Quel profil pour le nouveau partenaire ?

Dans la recherche d'un nouveau partenaire, il serait judicieux pour Sonamines de cibler des entreprises ayant une solide expérience dans l'exploitation de minerais rares et stratégiques.

En outre, des entreprises spécialisées dans les technologies vertes pourraient trouver un intérêt à s'associer à ce projet, dans la mesure où le titane est également utilisé dans des technologies d'avenir comme les énergies renouvelables.

Les risques à prendre en compte

Toutefois, la relance du projet n'est pas sans risques. Il faudra notamment gérer les enjeux environnementaux. L'exploitation minière ayant un impact significatif sur l'environnement, en particulier sur les écosystèmes locaux,

un partenaire engagé dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) serait donc un atout majeur pour garantir une exploitation respectueuse de l'environnement.

Un plan de gestion des risques devra être mis en place pour éviter une trop grande dépendance aux variations des prix des matières premières. Afin de prévoir une fluctuation des prix du rutile sur le marché international qui sont soumis à des fluctuations liées à l'offre et à la demande, ainsi qu'aux tensions géopolitiques.

Les incitations fiscales, la protection des investissements étrangers, et un climat des affaires favorable seront des éléments clés pour attirer les investisseurs.

Vers une exploitation durable

La relance du projet de rutile d'Akonolinga pourrait également être l'occasion de mettre en place une exploitation minière durable. Intégrer des pratiques écoresponsables dès le départ permettrait de limiter l'empreinte écologique tout en garantissant une exploitation sur le long terme. Le Cameroun pourrait ainsi se positionner comme un leader régional en matière d'extraction minière durable, renforçant ainsi son attractivité pour les investisseurs éthiques et responsables.

Emmanuel Um

CACAO

L'illusion des lendemains qui chantent

Les sèves de cacao camerounais continuent de chercher preneur malgré le contrat d'achat du kilogramme de cacao qui se situe à 5.200 FCFA/Kg

La terre ne trompe pas disait un sage africain. Paysans et autres cacaoculteurs se frottent les mains depuis quelque temps au Cameroun. Des champs de cacao abandonnés sont rénovés, vigiles et autres pratiques non conventionnelles sont utilisées pour la protection du produit. La bonne nouvelle annoncée par le ministre du Commerce Luc Magloire Mbarga Atangana va amener les uns et les autres à redoubler de vigilance. Le kilogramme de cacao haut de gamme est acheté 5.200 FCFA, le prix bord-champ.

Loin des bureaux feutrés du ministère du commerce, la réalité pour ce qui est des acheteurs est lamentable. Les planteurs sont dans le désarroi. Des milliers de tonnes de cacao ne trouvent pas d'acheteurs.

Dans les régions du Centre et du Sud, principaux bassins de production du pays, les preneurs se font de plus en plus rares. Les rares intéressés proposent des prix en deçà de ceux annoncés. Une réalité qui tranche avec les annonces pompeuses du gouvernement. Une situation qui complique la vente de leurs récoltes, et les plonge



dans une situation précaire.

Une commercialisation à la tête du client

Au Cameroun, le système de vente du cacao sur le marché intérieur est complètement libéralisé. La multiplication des acteurs commerciaux, depuis une dizaine d'années, a renforcé le jeu de la concurrence au sujet du prix du cacao. Les frustrations du marché mondial aidant, les prix du cacao accordés aux producteurs camerounais laissent parfois à désirer. En 2019, le gouvernement a instauré, l'autorisation officielle de vendre le cacao de manière groupée en partant des prix de référence publiés par l'Office national du café et du cacao (ONCC) qui supervise la qualité et s'occupe du suivi des exportations. Grâce à ce système, qui utilise le même principe

que les enchères, les exploitants, par l'intermédiaire de leur groupement, peuvent négocier directement avec les multinationales ou des transformateurs locaux des prix d'achat en fonction du meilleur tarif offert sur le marché, la quantité et la qualité de leur production.

Les changements attendus

Le communiqué rendu public le 18 Septembre 2024 par le ministre du commerce est clair. Désormais sur toute l'étendue du territoire, le kilogramme de cacao haut de gamme est acheté 5.200 FCFA, le prix bord-champ. Cette convention est le fruit d'un contrat d'achat signé entre une coopérative locale et un opérateur majeur de l'industrie chocolatière mondiale. Le Ministre du Commerce, Monsieur Luc Magloire MBARGA

ATANGANA, est heureux d'informer les acteurs de la filière cacaoyère nationale que dans la dynamique de la valorisation de la fève camerounaise sur le marché international, impulsée par le Gouvernement, un opérateur majeur de l'industrie chocolatière mondiale vient de signer un important contrat d'achat avec une coopérative locale, spécialisée dans la production du cacao haut de gamme, pour un prix bord-champ de 5.200 FCFA/kg », peut-on dire dans le communiqué. Malgré cette bonne nouvelle qui réjouit plus d'uns, certaines pratiques ont du mal à disparaître dans le secteur Cacao. Profitant de la paupérisation des agriculteurs, certains acheteurs proposent des prix très en deçà de ceux homologués en basse saison. Un mal à combattre avec la dernière énergie

Au pays de Paul BIYA, le cacao est le premier produit d'exportation après le pétrole. Il représente maintenant environ 25% de la valeur totale des exportations du pays. Il est cultivé dans 7 des 10 régions camerounaises et couvre une superficie d'environ 400.000 hectares. Fort de cela le ministre du Commerce exprime la satisfaction du gouvernement après la conclusion d'un tel contrat d'achat et exhorte les producteurs à maintenir le cap pour conserver intact la destination Cameroun coté cacao « Il invite l'ensemble des producteurs et leurs orga-

nisations à s'inspirer de ce nouveau modèle de partenariat, pour une rémunération à la hauteur de leurs aspirations, en contrepartie de la mise en marché d'un produit visant à l'excellence qualitative et exempt de tout défaut, condition sine qua non de la consolidation des acquis de la dernière campagne. »

Le moment est donc venu de conjuguer les efforts communs pour maintenir les bons points glanés par le cacao du 237 à l'international. Selon le dernier rapport sur la compétitivité de l'économie camerounaise publié par le Comité de compétitivité, le Cameroun a franchi un cap significatif dans le secteur du cacao en 2023. En effet, apprend-on, le Cameroun s'est classé 4e pays exportateur de cacao avec 7,6% des parts du marché mondial en 2023. Ce classement marque un gain de deux places par rapport à l'année précédente. L'Institut national de la statistique (INS) annonçait déjà les couleurs en 2023, en révélant que le pays a exporté 180 095 tonnes de fèves brutes, soit 55 445 tonnes de moins qu'en 2022, générant ainsi un peu plus de 359 milliards de FCFA. Un chiffre qui représente une hausse de 12,9% des revenus d'exportation en glissement annuel et constitue 12% du total des recettes d'exportations du Cameroun en 2023.

Thierry EDJEGUE

L'avocatier (*Persea americana* Mill.) famille des Lauraceae

CHOIX DES ZONES DE CULTURE

Exigences climatiques

L'avocatier est susceptible d'être cultivé sous des climats très différents. En Polynésie, on retiendra préférentiellement les variétés de race Antillaise pour les îles de la Société car elles sont bien adaptées à ce type de climat assez humide. Pour les Australes et les Gambier on pourra utiliser une gamme beaucoup plus large de variétés et en particulier les variétés de races guatémaltèque et mexicaine plus tardives.

Une saison sèche marquée (déficit hydrique de 2 mois) est favorable pour induire une bonne Floraison. Un ensoleillement important est également nécessaire (2500 à 3000 h/an.)

Les besoins en eau de l'avocatier sont compris entre 1200 et 1600 mm/an mais varient en fonction du stade végétatif : faibles durant la période d'induction florale, plus élevés de la nouaison à la récolte. L'avocatier exige d'autre part une humidité suffisamment élevée au moment de la floraison (70 à 80 %), puis plus modérée pendant la phase de grossissement des fruits. Un degré hygrométrique trop élevé est en effet favorable au développement de maladies et de certains ravageurs tant sur les feuilles que sur les fruits (Scab, Cercospora, anthracnose, thrips, cochenilles).

Exigences édaphiques

Plus que toute autre culture fruitière, l'avocatier a des exigences importantes si l'on veut assurer la longévité des arbres. L'avocatier demande surtout des sols bien drainés. En effet, l'avocatier est extrêmement sensible à l'hydromorphie du sol même lorsque celle-ci est faible et temporaire. Cette sensibilité tient à la présence d'un champignon du genre *Phytophthora* qui s'attaque aux racines et à la base du tronc entraînant des pourritures et bien souvent la mort de l'arbre. Cet agent pathogène se développe dans les sols compacts et asphyxiants. Pour cette raison, en climat tropical, on préférera de loin les sols les plus légers voire sableux. La profondeur du sol devra être de 1 m à 1,50 m. Pour éviter les toxicités aluminiques ou manganiques, on Choisira des sols à pH supérieur à 4,5 - 5,0 ou on effectuera des amendements calciques.

D'une façon générale, les conditions écologiques définies pour la culture de l'avocatier sont fonction du risque d'attaques des racines et/ou du tronc par le *Phytophthora cinnamomi*. Derrière une défriche on peut redouter des attaques de pourridies. On prendra soin d'attendre environ 6 mois après défrichage pour effectuer la plantation.

PREPARATION DES PARCELLES

Les opérations suivantes seront effectuées :

- Dégagement des souches et racines
- Epierrage grossier
- Etablissement d'un réseau de drainage efficace
- Aménagement d'accès à la parcelle
- Equipement d'un réseau d'irrigation dans les cas où cela se révèle nécessaire.
- Plantation de brise vents

PREPARATION DU SOL

Dans un souci de qualité, le travail du sol devra être effectué par temps sec et après un ressuyage. La préparation de sol a pour but de faciliter l'implantation et le

Développement racinaire des plants. Une succession d'opérations doit donc être

Envisagée en tenant compte des aptitudes du terrain :

- Décompacter le sol et casser un éventuel horizon induré pour améliorer le drainage. Un sous-solage croisé en diagonale par rapport à l'axe de la pente, à une profondeur si possible de 80 cm.

- Rééquilibrer chimiquement (fumure de fond) les parcelles : l'amendement sera défini au vu des résultats d'analyses de sol pratiquées sur des échantillons prélevés à 25 cm et à 50 cm de profondeur. En l'absence d'analyse on apportera une fumure à base de Calcium, de Phosphore et de Potassium. On apportera par exemple par arbre : 5kg de chaux, 1 kg d'hyper phosphate et 1kg de Sulfate de Potassium. A défaut on pourra utiliser des engrais complets.

- Labour de défoncement si le profil du terrain le permet ;

- Piquetage ;

- Constitution de buttes d'une hauteur moyenne de 30 cm et d'un diamètre à la base

De 1 m. Ces buttes pourront être avantageusement enrichies en matière organique (incorporation de compost, de fumier décomposé ou de toute autre source d'humus).

Si une préparation intégrale mécanisée n'est pas nécessaire ou possible, l'arboriculteur pourra s'orienter sur une préparation au trou. Celui-ci devra alors avoir un volume suffisant pour permettre une bonne exploration racinaire (environ 1 m³) et la fumure de fond se fera au niveau de chaque trou.

MATERIEL VEGETAL

Le matériel végétal utilisé sera issu d'une multiplication végétative c'est à dire des plants greffés permettant de garantir les caractères variétaux et une mise à fruit plus précoce.

Le choix variétal devra prévoir l'utilisation conjointe de variétés pollinisatrices de

Groupes opposés, dont la floraison se situe à la même période que les variétés dominantes retenues. En effet, il a été prouvé que la présence simultanée d'arbres de groupes opposés entraîne une augmentation de rendement.



IMPLANTATION DE LA CULTURE

Les écartements entre les arbres devront tenir compte de leur développement ultérieur, donc des variétés et des conditions climatiques. En zone tropicale, on recommande généralement des distances de plantation comprises entre 7,8 et 9 m soit des densités allant de 206, 150 à 125, plants/ha.

Il est recommandé de planter les avocats sur butte (hauteur moyenne de 30 cm et

Diamètre à la base d'environ 1 m). L'alternance variétale s'opère par ligne sans qu'il y ait de règle stricte quant aux proportions d'arbres "A" et d'arbres "B" pour des variétés ayant une même époque de floraison.

CONDUITE DE LA CULTURE

Contrôle de l'enherbement

Le contrôle des adventices peut se faire par l'emploi d'herbicides systémiques, qui, utilisés à des concentrations convenables et au bon stade permettent d'obtenir un contrôle efficace sur une période minimale de 2 mois.

S'il n'est pas inclus dans la spécialité commerciale de l'herbicide il est important que le traitement soit appliqué avec un agent mouillant qui améliore son efficacité. Il est nécessaire que la molécule chimique ait le temps de pénétrer la plante (pas de pluie dans un délai minimum de 4 heures sinon obligation de refaire le traitement).

NB : Les herbicides systémiques doivent être appliqués avec précaution autour des jeunes plants pour éviter tout risque d'embruns toxiques pour la plante. Sur jeune parcelle, un détournement manuel des plants est donc recommandé.

Taille

Les avocats doivent recevoir une taille de formation de façon à obtenir un tronc d'environ 50 cm de hauteur (suppression des branches trop basses ou mal placées). Les premières années, il peut être nécessaire de supprimer les repousses de porte-greffe. Par la suite, la taille sera réduite au strict minimum et consistera principalement à supprimer les branches mortes ou cassées, les

enchevêtrements au milieu de la frondaison et à relever la jupe des arbres. Pour des variétés à port très érigé on sera amené les premières années à faire des tailles répétées ayant pour but d'orienter les branches vers l'extérieur et donc d'ouvrir l'arbre.

Quand les arbres deviennent trop grand (hauteur dépassant 4-5 mètres), il est nécessaire de procéder à l'écimage pour faciliter la cueillette. Cet écimage peut être répété chaque année après récolte. Les tailles seront effectuées avec les précautions d'usage.

Fumure :

Un programme indicatif de fertilisation, en fonction de l'âge des arbres. Il est cependant rappelé qu'il est conseillé de faire des analyses de sol pour connaître la fertilité de son sol et effectuer les corrections nécessaires dès la plantation.

- Un amendement calco-magnésien peut être nécessaire mais devra être défini par des analyses de sol.

Traitements phytosanitaires

Les champignons pathogènes

- Lutte contre les pourritures racinaires. : C'est particulièrement le champignon : *Phytophthora cinnamomi* qui provoque les dégâts les plus graves aux vergers d'avocats. Les attaques se produisent sur les racines et/ou à la base du tronc et peuvent occasionner la mort de l'arbre. Les traitements chimiques à base d'Aliette (phosethyl-AI) en pulvérisation foliaire à la dose de 250 g p.c. /hl (à raison de 10 à 15 l de solution par arbre) doivent être effectués et répétés 2 à 3 fois/an dès que les premiers symptômes de dépérissement apparaissent sur 1 ou plusieurs arbres. Rappelons cependant qu'il est important de choisir des sols bien drainés pour éviter cette maladie.

- Lutte contre l'anthracnose (*Colletotrichum*) : Cette maladie occasionne Des taches noires sur fruits qui évoluent rapidement après récolte pendant la maturation du fruit qui peut pourrir entièrement. Pour lutter contre la maladie il convient de traiter le feuillage et les fruits pendant les mois qui précèdent la récolte.

La meilleure efficacité est obtenue

par l'application en alternance de produits systémiques comme le prochloraze (Sportak) ou le benomyl (Benlate) et de contact comme le mancozèbe (Dithane M45) ou l'Oxychlorure de cuivre (Cuprosan).

- Lutte contre le cercospora (*Cercospora purpurea*) : Ce champignon occasionne également des taches brunes voire pourpre sur feuilles et fruits. Ces taches sont de forme irrégulière et souvent entourées d'un halo jaunâtre sur feuilles. Les traitements préconisés sont les mêmes que ceux effectués sur l'anthracnose.

Les ravageurs

Les Thrips (*Selenothrips rubrocinctus*) : ces petits insectes de forme allongée, noirs de 1 à 2mm de long, ont des larves plus petites blanches et reconnaissables à la coloration rouge de leur troisième segment abdominal. Les dégâts sur feuilles et fruits se manifestent par des taches brun-rouille qui peuvent s'étendre sur des plages très étendues et accompagnées de petites déjections noires. Le traitement peut se faire avec un produit assez efficace l'abamectin (Vertimec ou Agrimec) par pulvérisation à raison d'une solution contenant 50ml de produit commercial pour 100 litres d'eau. Ce produit a également une action acaricide.

Les cochenilles et aleurodes : ces insectes sont moins courants que sur les agrumes. Si de sérieuses attaques sont observées on pratiquera les mêmes traitements que ceux recommandés pour les agrumes (en particulier huiles blanches d'été)

Les acariens : ce sont en particulier les acariens du groupe des Tétraniques qui peuvent donner au feuillage un aspect bronzé rougâtre qui diminue fortement

L'activité des feuilles et détériore l'aspect des fruits. On utilisera soit le Vertimec si des thrips sont observés, soit des acaricides spécifiques (Kelthane, Peropal, etc...).

Récolte

Les avocats doivent, toujours, être cueillis en coupant les pédoncules avec un sécateur, à 0,5 à 1 cm au-dessus du fruit. Il ne faut surtout pas arracher les fruits, en raison des risques des pourritures à *Diplodia*.

Rendement :

La récolte est obtenue 3 à 4 ans après plantation pour les arbres greffés et 5 à 7 ans pour les non greffés. Le rendement par arbre peut être de 130 kg et plus. Au niveau d'un verger bien entretenu, le rendement varie de 9 à 20 T/ha/an.

Vous aimeriez investir dans l'agriculture ? N'hésitez pas à nous contacter. Nous offrons des services d'accompagnement pour la réalisation de vos projets d'exploitation agricole.

Source : Paysan Elite



SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Croire en vous

SCB SÉRÉNITÉ

**Pour ton confort, pas de pression,
l'expert est la solution**

- **Durée de remboursement : Jusqu'à 60 mois**
- **Montant maximal : Jusqu'à 200 millions F CFA**
- **Souscription : Jusqu'à 69 ans**



SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN Groupe Attijariwafa bank
- Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10,54 milliard FCFA
- RCCM, N°89.S.152 - RC/YAO/2020/M/2015 - Direction Générale : 530, Rue du Roi George - B.P. 300 Douala (Cameroun)
- Service des réclamations : 697.639.657; 650.807.916; 650.808.093 / Courriel: service.reclamations@scbcameroun.com

www.scbcameroun.net

CACAO / CAMPAGNE 2024-2025

Le Cameroun à la Présidence du Conseil International du Cacao

Le 20 septembre 2024, le Cameroun a été unanimement élu à la présidence du Conseil International du Cacao pour la campagne 2024/2025, comme l'a annoncé Luc Magloire Mbarga Atangana dans un communiqué de presse.

Cette décision a été prise par le Groupe des pays producteurs de l'Organisation Internationale du Cacao (ICCO), marquant une reconnaissance significative des efforts déployés par le pays pour améliorer les conditions des producteurs de cacao et garantir leur juste rémunération sur la scène internationale.

Cette distinction vient s'inscrire dans une dynamique positive pour le secteur cacaoyer camerounais, où les initiatives gouvernementales visent à promouvoir et valoriser la fève camerounaise. À cet égard, peu avant l'annonce de cette présidence, Luc Magloire Mbarga Atangana révélait qu'un opérateur majeur de l'industrie chocolatière mondiale avait signé un contrat d'achat avec une coopérative locale dédiée à la production de cacao



haut de gamme, permettant ainsi un prix bord-champ de 5 200 FCFA/kg.

Cette élection sera ratifiée lors de la 110ème session du Conseil International du Cacao, prévue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 23 au 26 septembre 2024. Cet événement rassemblera les pays

producteurs et importateurs, consolidant ainsi les liens et les échanges au sein de la filière cacaoyère mondiale.

Au cours de la campagne précédente (2023/2024), le Cameroun a produit 266 725 tonnes de cacao, affichant une légère hausse de 1,17 % par rapport à

l'année précédente. Les exportations, s'élevant à 185 613 tonnes, ont généré des revenus de 265,3 milliards de FCFA (environ 815 millions de dollars), marquant une augmentation remarquable de 84 %. Cette performance est largement attribuée à la montée des prix sur le marché international, qui ont permis aux producteurs d'atteindre des prix à la ferme dépassant 6 300 FCFA/kg, contre un maximum de 1 290 FCFA/kg lors de la saison précédente.

Avec cette avancée, le Cameroun se positionne comme un acteur clé dans le secteur cacaoyer, portant haut les couleurs de la production locale et promouvant des pratiques durables en faveur des producteurs. La présidence du Conseil International du Cacao représente non seulement une reconnaissance mais également une occasion pour le Cameroun de renforcer son influence sur les politiques internationales du cacao et de favoriser le bien-être de ses producteurs.

Source : Mincommerce

Suivez notre actualité sur www.lettre-bourse.com